

N°577-2023

ARRÊTE DU PRESIDENT

**CESSATION D'ACTIVITE DE MME LEVEIL NATHALIE REGISSEUR TITULAIRE DE LA
REGIE D'AVANCES OFFICE DE TOURISME PONT AUDEMER**

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

Vu l'arrêté 31-2017 en date du 09 février 2017 instituant une régie d'avances pour l'office de
Tourisme de Pont Audemer.

Vu l'arrêté 87-2017 en date du 23 mai 2017, de modification de la régie d'avances Office de tourisme

Vu l'arrêté 75-2017 en date du 27 avril 2017, de nomination du régisseur titulaire pour les activités de
l'office de tourisme.

Considérant la nécessité de céder cette régie, pour motif la régie n'est plus en fonctionnement.

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 21/06/2023.

ARRETE

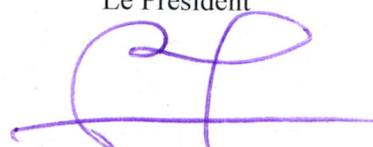
Article 1 : L'arrêté 75-2017 du 27 avril 2017 est abrogé à compter du 25 mai 2023.

Article 2 : Le Président de la CDC et le comptable public assignataire de la CDC de Pont-Audemer
Val de Risle sont chargés chacun en ce qui le concerne de la présente décision.

Pont-Audemer, le 21 juin 2023
Le Président

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20230621-arr_0577_2023-AR
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Acte publié le 28.06.23



Francis COUREL